

# TARIFS MATÉRIEAUX

## PRIX DÉPART H.T. / TONNE

Domaine d'emploi

Plateforme Wissous (91)<sup>1</sup>

### MATÉRIEAUX RECYCLÉS

Grave recyclée 0/80	Couche de forme / fondation (GR1)	8,90 €
Grave concassée mixte 0/31,5	Couche de forme / fondation (GR1)	9,90 €
Cailloux recyclés 40/80	Piste de chantiers	12,90 €
Grave BC 0/31,5	Couche de fondation / base (GR2)	11,90 €
Cailloux BC 20/40	Drainage	14,50 €
Sable recyclé 0/6	Lit de pose et enrobage canalisation	14,90 €
Gravillon recyclé 6/20	Lit de pose drainant	18,50 €
Sablon	Protection de canalisation	Nous consulter

### SERVICE RÉCEPTION <sup>2</sup>

#### Déchets de déconstruction de bâtiments (exempts de terre) - Code déchets 17 01 01

Bloc béton propre non ferrailé	Prêt à être concassé	3,90 €
Bloc béton épais, propre, ferrailé	Préparation au BRH	5,90 €
Bloc béton très ferrailé	Préparation au broyeur	8,50 €
Poteaux / Longrines / Traverses	Préparation au broyeur	8,00 € / U

#### Déchets de déconstruction de voirie (exempts de terre) - Code déchets 17 03 01

Structure de voirie	Prêt à être concassé	4,50 €
Structure de voirie nécessitant criblage	Criblage avant concassage	7,90 €
Fraisât		5,50 €

### AUTRES MATÉRIEAUX

Grave traitée au liant hydraulique	Nous consulter
Sable calcaire	Nous consulter
Grave naturelle	Nous consulter

### AUTRES SERVICES

Livraison / Transport et décharge	Nous consulter
Big Bag	Nous consulter
Location crible / concasseur	Nous consulter
Location camion	Nous consulter
Service démolition	Nous consulter
Evacuation des terres	Nous consulter
Concassage sur chantier	Nous consulter

<sup>1</sup> Voie des jumeaux (PAPREC) - Wissous (91)

<sup>2</sup> Les matériaux réceptionnés doivent être exempts de plâtre, plastique, bois, amiante, etc. Des analyses seront demandées sur tous les matériaux destinés à être valorisés. Remise commerciale de 10% sur les apports lorsque les chantiers sont réalisés en double fret.

Ces prix s'entendent départ hors taxes la tonne chargée, TGAP incluse, dans la limite des stocks disponibles, et sont valables jusqu'au 31 décembre 2022. Tout enlèvement ou apport doit être accompagné d'un bon de commande. Minimum de facturation : 30€ H.T. Certificat de non présence d'amiante obligatoire pour le béton et l'enrobé.

Ouverture de 7h - 16h du lundi au vendredi | Le samedi sur demande

[www.bouvelot-tp.fr](http://www.bouvelot-tp.fr)

Nos ventes de matériaux et nos prestations de services sont soumises aux présentes conditions générales et le fait de passer commande implique leur acceptation par le client sans réserve, à l'exclusion de tout autre document émanant de ce dernier.

Toutes les dérogations aux présentes dispositions devront faire l'objet d'un accord écrit de notre part figurant dans notre offre et constitueront alors les conditions particulières de nos relations contractuelles.

### I. Formation du contrat

Les présentes conditions générales de vente et de fourniture de prestations de services s'appliquent à toutes les ventes et prestations de services conclues par la société BOUVELOT TP auprès des acheteurs ou clients professionnels, et concernent les produits et services suivants :

- Vente de matériaux recyclés
- Service de réception de matériaux de déconstruction et de terres inertes
- Service de livraison
- Prestation de concassage
- Prestation de démolition

Les propositions de prix ou de devis, constituent un engagement ferme de notre part pendant une durée de 45 jours de date à date. Toute commande de produits ou de services reçue ne sera considérée comme définitivement acceptée qu'après enregistrement du bon de commande correspondant, portant l'ensemble des mentions d'identification du client, des produits ou services, des quantités, du prix, du transport, de la date prévue et du lieu de livraison, ainsi que les références du client, son cachet et sa signature.

Seule une commande écrite de la part du client, conforme à notre offre et accompagnée de l'acompte correspondant, sera honorée après acceptation de notre part.

Pour les matériaux, marchandises et fournitures et en l'absence de commande préalable, le bon de livraison sera réputé valoir lettre ou bon de commande et constituer le contrat de vente écrit entre vendeur et client, permettant au vendeur d'exercer ses recours contre le client.

Nous nous réservons le droit de refuser les commandes des clients dans les cas de dépassement de la capacité de production (ou arrêt pour entretien) de notre outil industriel.

Nous nous réservons également le droit de refuser les commandes des clients ne présentant pas de garanties de solvabilité suffisantes.

### II. Confidentialité

Tous les documents (études, plans, avant-projets, solutions techniques, devis, prix) remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété, même s'ils ont été établis en collaboration avec le client. Ils ne peuvent être révélés ou transmis sans accord de notre part sous peine de dommages et intérêts.

### III. Délai d'exécution

Sauf stipulation particulière, il est donné à titre indicatif et sera automatiquement prorogé en cas d'intempéries, grèves, émeutes ou tout incident ou accident ayant pour effet de retarder l'exécution de nos prestations.

Il ne commence à courir qu'au jour où toutes les conditions de début de livraison de matériaux ne dépendant pas de nous sont réunies. Tout retard supérieur à trois mois et ayant pour origine une cause qui nous serait extérieure, pourra entraîner la résiliation du contrat, à notre initiative.

### IV. Prix

L'achat des produits ou la fourniture des services susvisés est réalisé contre paiement du prix par le client. Nos prix sont stipulés hors taxes et établis d'après les conditions économiques en vigueur à la date de notre proposition initiale.

Le client pourra bénéficier de rabais, remises et ristournes, en fonction des quantités acquises ou livrées par le fournisseur en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes.

### V. Matériaux et prestations de services supplémentaires

Toute prestation non prévue dans la proposition initiale devra faire l'objet d'une demande du client, acceptée par écrit. Elle fera l'objet de nouveaux prix. En cas de changement sur la nature de nos prestations, comme en cas de variation de plus ou moins 20% dans le volume des ventes ou des travaux, par rapport aux quantités prévues au devis initial, nous nous réservons le droit de revoir les prix unitaires de notre offre.

### VI. Conditions de règlement

Sauf dispositions particulières, le paiement de nos matériaux et de nos prestations de services sera effectué net et sans escompte. Le règlement s'effectue comme suit :

- 50% à titre d'avance du montant TTC payable à la commande par chèque bancaire ou postal, sauf conditions particulières.
- le solde à l'enlèvement ou à la livraison des matériaux si nous en assumons le transport.

### VII. Facturation

Sauf stipulation contraire, les factures seront établies par application des prix figurant dans les barèmes, les offres de prix ou les devis remis aux clients. Le montant des factures sera établi en incluant la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation.

### VIII. Retard ou défaut de paiement

Tout retard de paiement pourra entraîner l'arrêt de nos travaux ou l'inexécution de la vente, sans qu'une quelconque indemnité soit due par nous, huit jours après l'envoi d'une mise en demeure adressée par LRAR et demeurée sans effet.

Le non-respect d'une des échéances convenues entraînera l'application des pénalités pour retard de paiement calculées au taux directeur de refinancement de la BCE majoré de 10 points de pourcentage, à compter de la date d'exigibilité du paiement.

En cas de retard ou de défaut de paiement, par déchéance du terme, l'intégralité des sommes dues devient immédiatement exigible, à compter de la date de la mise en demeure.

### IX. Garantie et Réclamations

Nos ventes de matériaux et prestations de services relèvent des garanties légales applicables. Leur garantie est exclue pour les réparations résultant d'une usure normale ou, en cas de détérioration provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien ou d'une utilisation non conforme ou, en cas de détérioration provenant d'un changement de destination des fournitures.

Les matériaux voyagent aux frais, risques et périls du client, sauf stipulation contraire expresse.

Tous nos matériaux, marchandises et/ou fournitures sont réputés agréés par les clients dès lors que ceux-ci n'ont pas présenté d'observations écrites sur le bon de livraison au moment de l'enlèvement ou de la livraison, confirmées par lettre recommandée avec avis de réception, dans les 48 heures à cause de forclusion.

A défaut, aucune réclamation ne sera admise après l'enlèvement ou la livraison.

En cas d'interruption des livraisons par le client en cours de journée et si les tonnages livrés sont inférieurs de 30% à la commande passée pour la journée, 2 heures de régie seront facturées par véhicule mobilisé.

### XI. Réserve de propriété

Le transfert de propriété des matériaux approvisionnés par nous, n'aura lieu qu'après complet paiement du prix en principal et accessoire. Le transfert de propriété des matériaux livrés par le client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par le client.

### X. Clause résolutoire

Tout contrat régi par les présentes conditions générales pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, en cas d'inexécution de l'une des obligations leur incombant aux termes de celui-ci, sans préjudice de tous dommages et intérêts dont le paiement pourrait être réclamé à la partie défaillante.

La résiliation interviendra de plein droit huit jours après une mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant l'intention de faire jouer la présente clause à la partie défaillante et restée sans effet.

### XI. Règlement des litiges

Tout litige relatif aux ventes, travaux ou prestations conclus sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve notre siège social qui appliquera le droit français.